

Postulat Denis Rubattel et consorts – Obliger les détenus et leur famille à prendre part au financement de l’incarcération

Texte déposé

Les prisons vaudoises débordent de détenus. La prise en charge journalière des prisonniers devient de plus en plus onéreuse et représente donc une charge conséquente pour le contribuable vaudois. En effet, les conditions d’emprisonnement en Suisse offrent un confort certain qui s’est étoffé depuis quelques années, ce qui est souvent considéré par le contribuable comme étant un privilège accordé à des individus ayant sciemment et gravement agi hors la loi.

Aux yeux du groupe UDC, il semblerait adéquat de s’inspirer du modèle hollandais qui est en train de se mettre en place pour obliger les détenus, respectivement leur famille, à participer au financement de leur incarcération, respectivement aux frais de justice.

On sait que d’autres pays, l’Espagne, la Suède, ou encore le Danemark sont également en train de réfléchir à des mesures similaires. Les Etats-Unis appliquent déjà certaines mesures qui obligent certains prisonniers à payer leur loyer-repas.

Le postulat demande au Conseil d’Etat d’examiner la possibilité de :

- **Faire participer les détenus aux frais de leur incarcération, notamment pour les nuits en prison**
- **Faire participer les parents, lorsqu’il s’agit de mineurs, aux frais de leur incarcération**
- **Faire participer les condamnés aux frais de justice.**

Par ailleurs, pour les trois cas cités plus haut, il s’agit d’examiner le mode et le délai de paiement, également pour ceux qui ne peuvent pas s’acquitter de leur dû durant leur incarcération.

En outre, nous souhaiterions connaître le nombre actuel de détenus à charge du canton de Vaud et être informés des coûts globaux engendrés, en moyenne, par jour et par détenu : prise en charge, personnel carcéral, infrastructures, repas, activités, consultations médicales, transports, etc.

Nous remercions le Conseil d’Etat de faire diligence à ce postulat.

Renvoi à une commission avec au moins 20 signatures

*(Signé) Denis Rubattel
et 25 cosignataires*

Développement

M. Denis Rubattel (UDC) : — Alors que la très grande majorité des citoyennes et citoyens vaudois travaillent et contribuent au paiement de leurs logement, nourriture, assurances, transports, activités sportives et participent souvent aux frais de leurs soins et de leur pharmacie, notamment, il n’est rien de plus légitime que de demander, par équité, si les détenus ne devraient pas également contribuer un tant soit peu aux frais nombreux et onéreux de leur incarcération.

Aux yeux du groupe UDC, il semblerait adéquat de s’inspirer du modèle hollandais en train d’être mis en place, pour obliger les détenus — et parfois même leurs parents — à participer au financement de leur incarcération ainsi qu’aux frais de justice. D’autres pays, notamment l’Espagne, la Suède et le Danemark, réfléchissent à prendre des mesures similaires.

En invitant le Conseil d’Etat à examiner la possibilité de faire participer les détenus aux frais qu’ils engendrent, cette démarche lui demande de garantir une certaine équité entre citoyens et détenus, de

réduire les coûts de l'Etat et, dans une certaine mesure et en amont, de dissuader les personnes malintentionnées de commettre des actes graves. Approuvé par plus de 20 signatures, ce postulat devrait être renvoyé à une commission du Grand Conseil.

Le postulat, cosigné par au moins 20 députés, est renvoyé à l'examen d'une commission.